



Centre Communal d'Action Sociale
Compte-rendu sommaire
Du Conseil d'Administration
Du Vendredi 22 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux octobre à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 13 octobre 2021, se sont réunis Salle du Conseil à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Carine GENTIL, Valérie VERDIER, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Jacqueline RUAULT, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Mariam CISSÉ, Silvia COUSIN (pouvoir à Régine-Françoise MAILLET), Yucel KISA (pouvoir à Jacqueline RUAULT), Christine PICARD (pouvoir à Nadine CHOLIN), Sophie WILLEMIN, Frédérique GASSE (pouvoir à Valérie VERDIER).

Madame CABRITA, Directrice du CCAS, a été désignée comme Secrétaire.

Le Conseil d'Administration,

Approuve à l'unanimité :

1. L'ordre du jour.

Ratifie :

2. Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 9 juillet 2021.

Prend acte :

3. Du compte-rendu des décisions prises par le Vice-Président en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
4. Du compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente en application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
16. Du Rapport Social Unique 2020.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité :

5. L'affectation du résultat de fonctionnement 2019 – Budget Annexe – Service de Soins Infirmiers A Domicile,
6. La décision modificative n°3 – Budget Principal – Centre Communal d'Action Sociale,
7. La décision modificative n°1 – Budget Annexe - Service de Soins Infirmiers A Domicile,
8. La décision modificative n°1 – Budget Annexe – Forfait Soins Courants,
9. La décision modificative n°2 – Budget Annexe - Service d'Aide A Domicile,
10. L'attribution d'une subvention à la Ligue contre le cancer,
11. La proposition budgétaire - Budget Primitif 2022 - Budget Annexe - Service d'Aide A Domicile,
12. L'état des emplois au 1er janvier 2022 du Service d'Aide A Domicile,
13. L'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, avenant n°1,
14. Le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents,
15. L'organisation du Service Action Sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Vu pour être affiché le 25 octobre 2021.